



CONDITIONS GENERALE DE VENTE

Définition :

Diva Cabaret : sous la responsabilité juridique de l'entreprise « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** ».

« **LESAMIS DE L'OPERA PRODUCTION**, société à responsabilité limitée, au capital social de 7 500,00 €, dont le siège social est situé au 1156 RUE HENRI BECQUEREL JARRY, 97122 BAIE-MAHAULT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Point-à-Pitre sous le numéro 500 395 637 ».

Evènementiel : Les droits SACEM faisant partie de l'évènementiel, permet de prévoir tout à l'avance pour le bon déroulement de concert, festival ou même campagne promotionnelle.

Assurance : vvv

Prestation de services : Ce qui est dû par le débiteur à une tierce, afin de livrer une marchandise ou un service. Terme générique qui désigne toute activité déployée à titre onéreux.

Commande : Commande ou dite transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître.

Contrat de vente : La vente est une convention par laquelle l'un s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer. Elle peut être faite par acte authentique ou sous seing privé.

Vente à distance : Le règlement sur la vente à distance prévoit donc un délai de rétraction de sept jours à compter de la date à laquelle le client passe commande sur l'internet et l'enregistrement immédiat confirme par email les informations au vendeur. Toutefois, le client peut changer d'avis et résilier son contrat en ligne par communication exprimée au vendeur qui lui de son droit de remboursement complet de toutes les sommes versées au client sans frais d'annulation ou autre réclamation du vendeur.

Act Of God : Le langage contractuel faisant référence aux cas de situation imprévisible est reconnu sous le nom de clauses de force majeure. Ces clauses limitent ou suppriment généralement la responsabilité pour les blessures, les dommages et les pertes causées par des cas de force majeure.

Force majeure : Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues, sans pénalité.

Compensation : Extinction simultanée d'obligations réciproques entre deux personnes. La compensation n'a lieu, en principe, qu'entre deux obligations fongibles, certaines, liquides et exigibles, mais elle peut être prononcée en justice même si l'une des obligations quoique certaine, n'est pas encore liquide ou exigible.

Prix : Somme d'argent sur laquelle porte l'obligation de payer née d'un contrat à titre onéreux.

Parties : Personne physique ou morale qui participe à un acte juridique, à une convention, par opposition aux tiers, ici le vendeur et l'acheteur sont parties au contrat de vente.

Propriété Intellectuelle : La propriété industrielle est constituée par l'ensemble des droits protégeant, par la reconnaissance d'un monopole temporaire d'exploitation, certaines créations nouvelles et certains signes distinctifs.

RGPD : Conformément à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « loi Informatique et Libertés » et « Règlement Général Sur La Protection Des Données » du 27 avril 2016 RGPD – Cette protection est régie par la loi de l'Union Européenne

Ce contrat conçu et réalisé pour

Rédigé Par : Catherine Otam-Virgel

Scribes Agency SASU : Prestataire de Contrat

Document Rédigé à Saint-François Le : 28.07.2022

« **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** »

Monsieur Caleb Séjor

Représentant Légal & Mandant



protégeant les informations de chaque individu ayant usage à l'informatique intégré. Il est du devoir du vendeur d'assurer que ces informations en ligne soient protégées tenant compte de la confidentialité du client ; ainsi le vendeur serait en mesure de protéger sa clientèle et ses données opératives d'affaires commerciales en suivant cette loi.



CONTRAT DE VENTES & SES CONDITIONS

Objectif des conditions générales de vente :

L'objectif de « **Diva Cabaret** » est d'offrir un service prestigieux dans un établissement public à caractère industriel et commercial. A ce titre, « **Diva Cabaret** » est l'unique interlocuteur de l'acheteur, et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Toutefois « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » apparaîtront dans les documents administratifs et de communication légales. Ici « **Diva Cabaret** » est utilisé à titre de communication commerciale.

Evènementiel :

« **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » dont l'activité « **Diva Cabaret** » entre dans le contexte de protection du public et son environnement, grâce à l'autorité de La Sacem (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique) qui est un organisme de gestion collective soumis à un cadre légal strict prévu par les articles L. 321-1 et suivants du Code De La Propriété Intellectuelle (ci-après « CPI »). A cette fin, la Sacem met en œuvre des règles de transparence, d'éthique et de bonne gouvernance.

Assurance : xxx

Prestation de services :

L'objet des présentes conditions générales de vente est de définir les conditions d'accès à des prestations de location de salle, « d'incentives » (aussi connu sous le nom de reconnaissances et mérites), de restauration, accompagnées de visites culturelles, ou d'organisation d'évènementiel (anniversaires d'entreprise, spectacles et évènements privés...) par l'intermédiaire du service réservation, communication manuscrite ou électronique.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions de vente, notamment celles en vigueur pour les ventes par les réseaux de vente partenaires, public, groupes et professionnels. « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Diva Cabaret** » se réserve le droit d'adapter ou de les modifier à tout moment, et sans préavis toute offre avant prestation. En cas de modification, les conditions générales qui s'appliquent sont celles en vigueur au jour de la réservation, de la passation de la commande ou de l'achat.

Commande : Commande ou dite transaction requière un commun accord de l'offre et la demande dont « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Diva Cabaret** » se réserve le droit de satisfaire une prestation sous contrat. Toute commande doit être rédigée par écrit, soit par action textuelle manuscrite ou électronique ce dernier par le biais d'un site internet, ici via l'activité « **Diva Cabaret** » boutique-site internet.



Contrat de vente : Le contrat de vente entre dans le contexte d'une réservation, simultanément commandée et confirmée par le biais de l'électronique. Il est toutefois indispensable de noter les points essentiels du contrat afin de couvrir les termes légaux du contrat ;

La demande d'option de réservation doit indiquer systématiquement : Le nom de l'organisme, l'adresse de facturation et le numéro de SIRET, le nom du responsable ; le numéro de téléphone du responsable ; l'effectif du groupe et la catégorie du public ; le jour, l'heure et le type de prestation choisi, avec ou sans restauration. L'échange électronique confirmant l'enregistrement devient simultanément le contrat avec les conditions générales attachée et le reçu contractuel de transaction satisfaite. En cas d'option attribuée de demandes d'acompte pour la même date et le même espace, la date de réception effective du contrat signé accompagné de l'acompte initial ou bon de commande administratif pour les structures de droit public déterminera l'attributaire.

Acompte aux commandes spéciales : L'acompte prend effet seulement à partir d'une commande spécifique relatant d'un montant minimum de €2,000.00 ou % du taux de commande sous réserve d'acceptation de « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Diva Cabaret** ». L'acompte permet le commencement de la prestation toutefois, ne garantit pas le service pourvu tant que le solde ne serait engagé ou négocié en date due avant ou après évènement. « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Diva Cabaret** » attire l'attention de son client que tout paiement sur internet pour prestation engagée est non-remboursable après 7 jours de réflexion connue sous le terme « *délai de rétraction pour vente à distance* ».

Gratuité : D'une manière générale, aucune gratuité n'est appliquée dans le contexte de la vente faite par « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Diva Cabaret** ». Toutefois, « **si** » et seulement « **si** » « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Diva Cabaret** » estiment que l'entreprise ici l'administration « **Diva Cabaret** » porte préjudice à la qualité de la visite des clients ou aux prestations non-réalisées et non-déférées, enfin une revue et décision sous réserve de gratuité ou compensation sera effectuée. En cas de fermetures exceptionnelles, les jours et horaires seront communiqués 24 heures à l'avance dans les meilleurs délais notamment par écrit direct aux clients, sur place et via le site internet www.divacabaret.com pour répondre à la satisfaction du client.

Location d'espace : L'utilisation de la salle est de prestation multiples dont l'ouverture se fait entre **07:00 & 17:30** pour tout activité réunion, séminaire, promotion et éducationnel. Toutefois les prestations sont étendues sur d'autres activités à la journée, soirée, ou nocturne jusqu'à 04 heures du matin pour les mariages, soirées spectacles et dansantes. Vu l'organisation des activités à l'année, toute demande supplémentaire peut être considérée selon les disponibilités en occasionnant de frais causés pour réorganisation. Aussi « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Diva Cabaret** » se réserve le droit de refuser une commande défectueuse et ou peut sur-facture le client pour inconvenance causée à l'organisation des prochains événements.

Groupe : Toute réservation de groupe rentre dans un contexte de commande spéciale liée à plusieurs caractéristiques reliant à l'enregistrement, administration, point de rencontre, arrivée, placement et départ du groupe, mesure de sécurité mise-en-place. « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Diva Cabaret** » se réserve le droit d'exiger des contraintes à un groupe, afin d'assurer le bon fonctionnement de son événementiel.



Annulation : Toute annulation de la prestation doit être confirmée par écrit. Toutefois, « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Divia Cabaret** » se réserve le droit de vérification et proposition d'offre, avant d'entreprendre une annulation. Pour toute annulation en ligne le client est tenu de se référer à la loi de vente à distance dont l'annulation ne peut être considérée avant le progrès de cette commande, tenant en considération une rétention de 7 jours pour les grosses commandes et rétention immédiate pour les petites commandes ne résultant pas de compensation.

« **No Shaw** » ou « **Rétention de visite** » :

« **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Divia Cabaret** » se réserve le droit de ne pas rembourser un client qui ne viendrait pas à un évènement, aussi bien que le client n'aura aucun droit de réclamation sur la prestation offerte, toutefois non-visitée.

Act Of God : Le langage contractuel faisant référence aux cas de situation imprévisible est reconnu sous le nom de clauses de force majeur. En cas de force majeur contractuelle, « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Divia Cabaret** » se réserve le droit, de proposer l'alternative à ses clients et ou de faire acte de diligente négociation entre parties. « **L'Act Of God** » ici connu sous forme de catastrophe imprévisible et relatant à la force majeure se défini comme suit : Ouragans, tornades, incendies de forêts, tremblement de terre, inondations et coups de foudre. « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Divia Cabaret** » se réserve le droit de communiquer avec les contingents et clients respective à son droit de protection en affaire et environnement, toutefois sans être pénalisé par autrui.

Prix : Somme d'argent sur laquelle porte l'obligation de payer née d'un contrat à titre onéreux. « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Divia Cabaret** » à fixé un tarif visible et relatant du tableau des échanges économiques toutefois se réserve le droit de changer, respective à toute commande exécutée et honorée avant ce changement de prix.

Parties : Personne physique ou morale qui participe à un acte juridique, à une convention, par opposition aux tiers, ici le vendeur et l'acheteur sont parties au contrat de vente. « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Divia Cabaret** » tient compte de la valeur du client et d'un service offert à titre prestigieux entre parties sous forme contractuelle et onéreuse.

Données personnelles : le client est informé que des données à caractère personnel le concernant font l'objet d'un traitement automatisé en ligne par « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Divia Cabaret** » permettant l'accès aux produits et prestations vendues. En outre, le client peut accepter, de façon expresse, de recevoir des lettres d'information et les offres par SMS ou par courrier électronique. Les informations demandées dans le cadre formulaire sont obligatoires et nécessaires à la gestion des demandes du client. Le défaut de réponse dans un champ obligatoire entraînera l'impossibilité de traiter la demande du client

Propriété Intellectuelle : « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Divia Cabaret** » est une activité d'évènement intellectuelle et de se fait réserve tous les droits de sa propriété. Toute image, photo, site,



code source, textes et quelconque information et surtout information privée à autrui sur le site sont passibles de pénalités dans le cas d'usage prohibitif par une tierce partie engageant quelque action de reproduction sans permission.

Responsabilité de possession : Lors d'un événement de quelque nature et importance que possible, « **LES AMIS DE L'OPERA PRODUCTION EURL** » via l'activité « **Divia Cabaret** » exige le respect de protection des bien personnel et de ce fait ne sera en aucun cas responsable d'aucune action frauduleuse ou accidentelle par une tierce personne causé à un client.

Fin de « Conditions Générales de Vente »